

L'hon. M. ELLIOTT: Non, c'est un auteur qui a fait une compilation des traités et je pensais que le ministre le connaissait.

L'hon. M. MURPHY: Si l'honorable député n'est pas mieux renseigné sur le compte de Mallory qu'il l'est sur les affaires de Saint-Régis, ses connaissances ne sont pas très profondes.

L'hon. M. ELLIOTT: Elles sont pour le moins aussi étendues que celles du ministre.

L'hon. M. MURPHY: Beaucoup moins.

L'hon. M. ELLIOTT: Je lis en ce moment une requête des Indiens qui semblent connaître beaucoup mieux leurs droits que ceux qui ont charge de leurs affaires. Les Indiens de Caughnawaga continuent:

Pour rendre cette admission encore plus forte, cet article a reçu un sens encore plus étendu lors de la modification de 1796, Mallory p. 607, qui dispose qu'aucun traité conclu antérieurement ou qui pourra être conclu à l'avenir par l'une ou l'autre des parties contractantes avec une autre nation ou avec une autre tribu d'Indiens ne pourra porter atteinte aux droits des tribus. Nous demandons donc que ces traités soient maintenus et respectés par la Grande-Bretagne et son commonwealth, et que le surintendant général des Affaires indiennes s'oppose à l'adoption des lois imposant les droits de citoyen aux Indiens des Six-Nations.

Ce document porte la signature du maire Joseph M. Lefèvre et des conseillers.

L'hon. M. MURPHY: Je propose que le comité lève la séance fasse rapport de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

Sur la proposition de M. Guthrie, la séance est levée à onze heures et deux minutes.

## LUNDI, le 27 mars 1933.

La séance est ouverte à trois heures.

### ADOPTION D'UN RAPPORT

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est) présente le premier rapport du comité des ordres permanents.

M. BURY propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> LECTURES DES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que, pour le reste de la session, les bills privés lorsqu'ils seront présentés, soient lus la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> fois immédiatement, et que l'application de [L'hon. M. Murphy.]

l'article 105, concernant l'affichage des bills privés renvoyés aux comités de la Chambre, soit suspendue.

Monsieur l'Orateur, c'est la règle adoptée d'ordinaire à pareil moment de la session.

(La motion est adoptée.)

### MUTATIONS DANS LES COMITES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que le nom de M. Hackett soit substitué à celui de M. Sproule dans le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

La motion est adoptée.

### 1<sup>re</sup> LECTURE

du projet de loi (n° 56), déposé par M. Casselman, concernant la compagnie de chemin de fer Nipissing-Central.

### IMPOT SUR LE SUCRE

PRÉTENDUE APPLICATION DE LA TAXE SUR LES STOCKS EN MAINS

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Il m'est parvenu nombre de protestations contre la prétendue conduite déloyale des marchands de gros qui, dit-on, en prévision du budget, ont récolté injustement des bénéfices considérables par un relèvement immédiat du prix de tout le sucre qu'ils avaient en magasin. Il est difficile d'empêcher pareilles mesures prises par anticipation. Tous les gouvernements ont été aux prises avec ce problème et n'ont pu le vaincre; jusqu'ici, on n'y a pas trouvé, que je sache, un remède efficace. Remarquons que, sans qu'il y ait équilibre exact, la même chose se fait en sens contraire lorsque l'impôt est supprimé: le marchand en gros perd alors, sur les marchandises qu'il a en magasin, la valeur de la taxe abolie.

Je puis dire que tous les marchands en gros n'ont pas été aussi heureux, si la chose est vraie de ceux qui vendent le sucre en gros: je sais pertinemment que telle compagnie a emprunté \$18,000 pour solder l'entrée d'une quantité de thé et de café et la sortir de l'entrepôt douanier; cette compagnie, qui cherchait à anticiper le budget, va perdre en conséquence de l'excédent en main, et en même temps il lui faudra solder les frais accessoires.

Je doute que l'on puisse élaborer une solution satisfaisante de cette difficulté; seulement je tiens à dire dès maintenant que la question fera l'objet d'une étude sérieuse et si nous trouvons un remède nous n'hésiterons pas à l'invoquer.

M. POULIOT: Il y a le bill pour la paix, l'ordre et la bonne administration.

M. DUFF: Le ministre a-t-il reçu des plaintes concernant la taxe de vente de 6 p.